

ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE

ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE est un panneau isolant thermique pour le bâtiment en mousse de polystyrène extrudé.

ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE est conforme à la norme NF EN 13164 « Produits manufacturés en mousse de polystyrène extrudé (XPS) » et certifié ACERMI.

Domaine d'emploi

Les panneaux **ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE** sont destinés à l'isolation thermique :

- des sols sous chape flottante ou carrelage scellé selon la norme NF DTU 52.10, des planchers chauffants hydrauliques selon la norme NF DTU 65.14 ou des planchers rayonnants électriques selon le cahier CSTB n° 3606-V3 ;
- des sols sous un dallage sur terre-plein selon la norme NF P 11-213-1 (DTU 13.3) ;
- des murs par l'intérieur à l'aide d'une contre-cloison sur ossature métallique, selon la norme NF DTU 25.41 ;
- des murs par l'extérieur, derrière un bardage ventilé, selon la norme NF DTU 41.2, des habitations individuelles ou groupées en bande.

Constituants

ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE	
Mousse rigide de polystyrène extrudé	Couleur orange

Conditionnement

ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE		
Formats	Longueur x largeur Finition	60 mm : 1250 mm x 600 mm De 80 à 120 mm : 1250 mm x 600 mm ou 2500 x 600 mm Panneau feuilluré sur les 4 côtés avec usinage centré, surface lisse.
Marquage		Chaque colis est étiqueté CE.
Conditionnement		Les panneaux sont conditionnés en colis sur une palette filmée non gerbable.
Stockage		Sur support plan, à l'abri des intempéries. Les éventuels changements de couleur de la mousse n'affectent pas les performances du produit.

Caractéristiques (Marquage CE)

Le panneau **ISOLANT XPS PLUS HAUTE RESISTANCE** est un isolant thermique du bâtiment conforme à la norme NF EN 13164 « Produits manufacturés en mousse de polystyrène extrudé (XPS) ».

Caractéristiques essentielles	Performances					Spécification Technique Harmonisée
Réaction au feu	E					EN 13164 : 2012+A1:2015
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	(a)					
Conductivité thermique – λ (W/(m.K))	0,029					
Epaisseur – d (mm)	60	80	100	110	120	
Résistance thermique – R (m ² .K/W)	2,10	2,75	3,45	3,80	4,15	
Tolérance d'épaisseur	T1					
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation Résistance thermique et conductivité thermique Stabilité dimensionnelle dans des conditions spécifiées Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées Résistance aux effets du gel-dégel	(b) DS(70,90) DLT(2)5 FTCD1					
Contrainte en compression (kPa)	CS(10Y)300					
Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	TR200					
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation Fluage en compression	NPD					
Perméabilité à l'eau Absorption d'eau à long terme par immersion totale Absorption d'eau à long terme par diffusion	WL(T)0,7 WD(V)3					
Transmission de la vapeur d'eau	NPD					
Emission de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	(c)					
Combustion avec incandescence continue	(d)					

(a) La performance au feu des produits XPS ne se dégrade pas avec le temps.

(b) Une fois pris en compte les conditions normales dues au vieillissement, les valeurs déclarées de la conductivité thermique restent inchangées dans le temps.

(c) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.

(d) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.

Caractéristiques complémentaires		Performances	
Dimensions utiles	Longueur	1250 ± 5 mm	2500 ± 10 mm
	largeur	600 ± 3 mm	600 ± 8 mm
Equerrage		≤ 5 mm/m	
Planéité		≤ 6 mm/m	

Caractéristiques (hors Marquage CE)

Caractéristiques	Référentiel d'essai	Performances
Résistance critique de service Déformation de service Module	DTU 13.3	de <u>60 à 80 mm</u> : Rcs ≥ 185 kPa ds_{min}=1,3 % ; ds_{max} = 2,0 % Es = 6,7 MPa de <u>100 à 120 mm</u> : Rcs ≥ 215 kPa ds_{min}=1,0 % ; ds_{max}=1,8 % Es = 9,2 MPa
Classement sol	DTU 52.10	SC1a₂ Ch

Certification ACERMI	08/107/532
Classe d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur	A +

Mise en œuvre

Les panneaux **ISOLANT XPS HAUTE RESISTANCE** sont mis en œuvre en :

- isolation sous chape / dalle flottante (DTU 26.2), sous un carrelage scellé (DTU 52.1) ou sous chape fluide (visée par un Avis Technique) : panneaux de format 1250 x 600 mm en 1 ou 2 couches d'épaisseur 60 à 120 mm ;
- isolation sous un plancher chauffant hydraulique (DTU 65.14) ou sous un plancher rayonnant électrique (cahier CSTB n° 3606-V3) : panneaux de format 1250 x 600 mm en 1 ou 2 couches d'épaisseur 60 à 120 mm ;
- isolation sous un dallage sur terre-plein selon les dispositions du DTU 13.3 pour des épaisseurs inférieures ou égales à 120 mm quelque soit le type de bâtiment ;
- isolation thermique de parois verticales par l'intérieur de murs maçonnés (brique, parpaings, béton) réalisée derrière une contre-cloison sur ossature métallique conforme aux dispositions du DTU 25.41 ;
- isolation thermique par l'extérieur de murs revêtus d'un bardage ventilé, constitué d'une ossature, support de la peau du bardage. La pose des panneaux isolants est réalisée selon les dispositions du DTU 41.2 et/ou des Avis Techniques de bardage.

Les panneaux **ISOLANT XPS HAUTE RESISTANCE** sont mis en œuvre conformément aux dispositions des référentiels en vigueur (normes, DTU, Avis techniques,...) de l'ouvrage et dans le respect des conditions d'utilisation établies par le domaine d'emploi.

Indications particulières

Le produit est un « article » au sens du règlement européen REACh, il n'est pas classé dangereux.

Consulter la Fiche VOLONTAIRE de Données de Sécurité (FVDS) pour des informations complémentaires, dont les précautions à prendre en cas de formation de poussières ou d'usinage.

Concernant les chutes de produit ou restes de lot : déchet non dangereux non inerte – réemploi, incinération en Installation Autorisée ou mise en dépôt dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND – enfouissement de classe II).